

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1810

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 11 BIS

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« du premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.